



A RINASCITA

**COMITE DE PILOTAGE N°7
SITE NATURA 2000 BASSE VALLEE DU TAVIGNANI**

28 mai 2019

A la mairie d'Aléria

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Tel	Mail	Présent	Diffusé
M Leautic	Sous-préfet de Corte		ronan.leautic@haute-corse.gouv.fr	Excusé	x
Mr Muraccioli	OEC	06 81 02 27 26	muraccioli.pascal@gmail.com	x	x
Mme Foubert	CPIE A Rinascita	09 64 40 84 65	vfoubert@cpie-centrecorse.fr	x	x
Mme Quiquerez	CBNC	04 95 35 55 64	quiquerez@oec.fr	x	x
Mr Guyon	DDTM 2B	06 18 83 15 76	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	x	x
Mr Orsini	Université de Corse	06 13 73 22 16	antoine.orsini002@orange.fr	x	x
Mr Beuneux	GCC	04 95 47 45 94	chauves.souris.corse@free.fr	Excusé	x
Mme Bernardi	PEFC Corsica		pefc.corse@yahoo.fr	Excusé	x
Mr Franceschi	ComCom Oriente / Mairie Aléria	06 86 83 55 59	franceschi.aleria@orange.fr	x	x
Mr Faggianelli	Fédération de pêche	06 87 59 18 02	joseph.faggianelli@gmail.com	Excusé	x
Mr Albertini	AFB	06 72 08 12 77	camille.albertini@onema.fr	Excusé	x
Mr Gode	Base nautique d'Aléria	06 67 26 52 49	cnaléria@gmail.com	x	x
Mr Fraticelli	Maire d'Aléria			x	x
Mr Cesari	ATC	06 13 08 17 60	jdcesari@ctc-atc.com	x	x
Mr Fluixa	ComCom Oriente	06 18 04 56 88	g.fluixa@outlook.com	x	x
Mme Gérard	CEN Corse	04 95 32 71 63	fabienne.gerard@cen-corse.org	x	x
Mme Ciangherotti	DDTM 2b	07 77 82 29 22	katia.ciangherotti@haute-corse.gouv.fr	x	x
Mme Orsonneau	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée de Corse		sylvie.orsonneau@eaurmc.fr	Excusé	x
Mr Peroni	ONCFS	Chef de service	xavier.peroni@oncfs.gouv.fr	Excusé	x
Mme Ruiz	ACMO		ruiz@oec.fr	Excusé	x
Mr Borghetti	ACMO		cb.muntagnolu@orange.fr	Excusé	x
Mr Galinat	CRPF	06 78 71 98 24	florian.galinat@crpf.fr	Excusé	x



A RINASCITA

Mme Majorek	CdC (SELT)	04 95 59 17 37	Vanessa.majorek@isula.corsica	x	x
Mme Baldovini	OEC	04 95 48 11 81	baldovini@oec.fr	Excusé	x
Mr Leccia	OEC		leccia@oec.fr	x	x
Mr Calendini	OEC		calendini@oec.fr	Excusé	x
Mme Lambardan	OEC	06 25 25 03 56	lambardan@oec.fr	Excusé	x
Mr le Président de la ComCom du Centre Corse	ComCom Centre Corse		cdccc@wanadoo.fr	x	x
Mr le Maire d'Altiani	Mairie d'Altiani		mairie.altiani@wanadoo.fr	absent	x
Mr le Maire d'Antisanti	Mairie d'Antisanti		mairie.antisanti@wanadoo.fr	absent	x
Mr le maire d'Erbajolo	Mairie d'Erbajolo		mairie.erbajolo@orange.fr	absent	x
Mr le Maire de Focicchia	Mairie de focicchia		mairie-focicchia@orange.fr	absent	x
Mr le Directeur de l'ODARC	ODARC		odarc@odarc.fr	absent	x
Mr le maire de Piedicorte-di-Gaggio	Mairie de Piedicorte-di-Gaggio		mairie.piedicorte@orange.fr	absent	x
Mr le maire de Venaco	Mairie de Venaco		mairie.venaco@orange.fr	absent	x
Mr le maire de Noceta	Mairie de Noceta		commune-noceta@wanadoo.fr	absent	x
Mr le maire de Giuncaggio	Mairie de Giuncaggio	04 95 48 82 01	mairie-de-giuncaggio@wanadoo.fr	absent	x
Mr le Président de la chambre départementale d'Agriculture 2B	Chambre d'Agriculture 2B		blanche.casanova@haute-corse.cahmbagri.fr	absent	x
Mr le Président de la FDSEA	FDSEA 2B		fdsea2b@wanadoo.fr	absent	x
Mr le Président du CDJA	CDJA		ja2b@wanadoo.fr	absent	x
Mr le Président de la FDC 2B	FDC 2B		fdc2b@orange.fr	absent	x
Mme Culioli	DREAL			Excusé	x



Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les actions 2018-2019
- Perspectives pour 2019-2020
- Questions diverses

Préambule

Ouverture de la séance par M. Franceschi, président de la Communauté de Communes de l'Oriente. Il souligne tout l'intérêt que suscite ce site au regard de sa cohérence avec la compétence GEMAPI.

Présentation

Violette Foubert, chargée de l'animation du site Natura 2000, rappelle l'ordre du jour et souligne notamment le fait que la réunion porte sur l'ensemble des actions du document d'objectifs.

Etat d'avancement des actions

L'état d'avancement de chaque action est disponible sur le document joint à ce compte-rendu (diaporama de présentation de la réunion)

0/ Animation du site Natura 2000

(Voir diaporama)

1/Extension du site Natura 2000

Un dossier complet a été envoyé à la DREAL.

Antoine Orisini (Université de Corse) :



Il est important de noter que l'extension proposée prend en compte le méandre où est situé le projet de Centre d'Enfouissement Technique.

Eric Guyon (DDTM 2b) :

Il serait intéressant d'intégrer au site Natura 2000 la zone de Mare e Stagnu (de l'embouchure à la tour génoise). Les usages actuels ont un impact sur les dunes et sur la faune et la flore. Il est nécessaire de mieux gérer les activités sur cet espace et de le valoriser. La commune de Pianellu qui est propriétaire ne devrait certainement pas s'opposer à ce projet. La DDTM souhaite lancer une étude pour identifier les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents et identifier des actions à mettre en œuvre.

JC Franceschi (ComCom Oriente) :

Il est important que les actions soient mises en œuvre en concertation avec les communes et les acteurs socio-économiques du site. Il faut concilier protection de l'environnement et développement économique.

2/ Statut de protection d'*Ophrys eleonora*

L'ACMO souhaiterait qu'une protection régionale ou nationale soit mise pour *Ophrys eleonora* au vue de sa rareté et de sa fragilité en Corse.

Cette espèce est déjà inscrite sur les listes rouges. Le CBNC se renseigne sur la possibilité de mettre un statut de protection sur cette espèce et la démarche.

3/ et 4/ Gestion des sites à espèces végétales protégées et suivi

(Voir diaporama)

5/ et 6/ Protéger la tortue d'Hermann et favoriser son habitat

(Voir diaporama)



7.1/ Conservation des gîtes à chauves-souris : gîte de Lopie

Eric Guyon (DDTM) :

Le suivi des populations de petits rhinolophes sera réalisé en 2020. Celui-ci permettra de savoir si d'autres gîtes sont à disposition des chiroptères au bord du Tavignanu au cas où la maisonnette Lopie s'effondre.

Bien que cette espèce soit protégée, rien n'interdit aux propriétaires de réaliser des travaux lorsque la population n'est pas présente.

7.2/ Conservation de gîtes à chauves-souris

(Voir diaporama)

8/Suivi du murin à oreille échanquée

(Voir diaporama)

9/ et 10/ Lutter contre les espèces invasives et restaurer les ripisylves

Eric Guyon (DDTM) :

La DDTM ne pourra pas participer au financement des travaux concernant la lutte contre l'érosion des berges. En effet, cette érosion est naturelle et fait partie de la mobilité normale du fleuve. Elle pourrait peut-être participer à la restauration des ripisylves sur ces actions.

Cependant, la DDTM peut financer les actions concernant la lutte contre la canne de Provence et la restauration des ripisylves via des contrats Natura 2000 avec les propriétaires. L'animatrice prend alors contact avec les propriétaires de zones à canne de Provence afin d'obtenir leurs accords. Il s'agit de la suppression mécanique de la canne et la restauration de la ripisylve par bouturages et/ou fascines. Un appel d'offre va être lancé pour désigner un entrepreneur.

Antoine Orsini (Université de Corse) :

Il serait pertinent de concentrer les efforts sur les zones d'expansion de crues en amont afin de limiter l'érosion en aval.



Eric Guyon (DDTM) :

Trois zones ont été ciblées pour réaliser des travaux afin de favoriser l'expansion de crues et notamment des carrières ou anciennes carrières. Un contact va être pris auprès de Corse Travaux.

Il ne paraît pas pertinent de redéposer le programme LIFE car un tel programme demande à la communauté de communes une capacité financière importante et il n'y a pas encore de maîtres d'ouvrages pour les actions.

11/ Conserver les habitats à cistude d'Europe

(Voir diaporama)

12/ Suivi des amphibiens, des reptiles et des sources encroûtantes

(Voir diaporama)

13.1/ Communication générale

(Voir diaporama)

13.2/ Parcours de pêche ou sentier d'interprétation

(Voir diaporama)

14/ Restauration de la franchissabilité du barrage de Cardiccia

(Voir diaporama)

15/ Suivi du petit rhinolophe

(Voir diaporama)



16/ Sensibilisation et information auprès des guides de sport de pleine nature

(Voir diaporama)

17/ Charte Natura 2000

(Voir diaporama)

18/ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope

En complément des panneaux rappelant la réglementation, il est envisagé de mettre en place un arrêté préfectoral de protection de biotope afin d'interdire la pratique de jet-ski à l'embouchure dans le but de limiter le dérangement de tortue cistude.

Divers

La DDTM se charge de mettre à jour les arrêtés de COPIL des sites Natura 2000. La communauté de communes peut lui communiquer les coordonnées d'acteurs (habitants, agriculteurs, entrepreneurs...) souhaitant s'impliquer dans le COPIL. Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires afin de les mobiliser.

Relevé de décisions :

- Lancement d'une étude sur la zone de Mare e Stagnu pour l'intégrer éventuellement dans le projet d'extension du site ;
- Dans l'attente du nouveau PDRC pour éventuellement mobiliser des agriculteurs sur des mesures « tortues d'Hermann » ;
- Relancer les propriétaires de gîtes à chauves-souris nécessitant quelques travaux pour un conventionnement ;
- Contractualiser des contrats Natura 2000 avec les propriétaires pour la réalisation d'actions de lutte contre la canne de Provence
- Mettre à jour le projet d'APPB
- Envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires pour leur proposer de s'impliquer dans le COPIL